

UN STATUT DE CADRE EN TROMPE L'ŒIL : LE CAS DES CONSEILLERS FINANCIERS DE LA POSTE.

NADEGE VEZINAT

CMH-PRO, EHESS

TABLE RONDE 3

Les conseillers financiers de la Poste ont vécu de plein fouet les réorganisations qui ont traversé l'Administration d'Etat puis l'entreprise postale. Ils constituent en effet le métier par lequel la logique commerciale est entrée à la Poste et par lequel elle continue d'ailleurs d'y pénétrer.

La Poste a créé en 2000 le statut interne de « cadre professionnel » pour les chefs d'équipe opérationnels, les conseillers commerciaux (courriers et financiers), certains chefs d'établissement (de niveau II.3.). Ce « cadre professionnel » se trouve dans une situation opposée à celle des « assimilés cadres » – qui ont des salaires de cadres et cotisent à une caisse de retraite cadre sans en avoir le statut – puisque les conseillers financiers de la Poste ont bien le statut de cadre mais sont dépourvus des rémunérations et des responsabilités qui caractérisent l'appartenance à ce groupe social. L'émergence d'un groupe de cadres en trompe-l'œil montre bien que si la banalisation de la figure sociale de cadre a été constatée par plusieurs sociologues (Boltanski, Chiapello, 1999 ; Bouffartigue, Gadéa, 2000), cela ne signifie pas pour autant que le statut a cessé d'être attractif.

En s'inscrivant dans un certain nombre d'évolutions du statut de cadre, la Poste a pu créer en interne le « cadre professionnel ». Ainsi, les groupes sociaux ne sont plus aussi strictement délimités à mesure que le salariat s'élargit, les frontières entre cadres et non cadres, entre « salariat de confiance » et salariat d'exécution (Bouffartigue, 2001, p.118) sont plus poreuses qu'auparavant. C'est précisément dans l'espace ouvert entre ces deux catégories que la Poste a, de sa propre initiative, créé un groupe de cadres ayant pour fonction d'introduire la logique commerciale dans le groupe.

Nous verrons d'une part que le conseiller financier, en tant que cadre qui n'encadre pas, renvoie à la figure du « professionnel » anglo-saxon qui s'oppose à celle du « manager ». Ce métier d'expert financier peut ainsi constituer un tremplin pour un petit nombre qui réussira à passer de ce salariat intermédiaire à un véritable statut cadre. Il faudra d'autre part élucider le mythe du salariat de confiance à travers le discours de la direction de la Poste tenu aux conseillers financiers. Le discours du groupe porte sur l'un des attributs essentiels du statut de cadre : à savoir que les cadres doivent se ranger du côté de la direction, du côté du patronat, ce qui relance la question de la position de ces salariés qualifiés dans l'entreprise et leur rapport aux syndicats.

S'appuyant sur des entretiens semi-directifs, une passation de questionnaires et deux phases d'observation, cette étude de cas des conseillers financiers de la Banque Postale permettra d'appréhender non seulement comment ce statut interne de cadre est perçu et joue sur l'activité de travail du conseiller financier, mais aussi comment, sous couvert d'une valorisation statutaire de ce métier, La Poste cherche à mettre en place un salariat d'experts financiers (« professionnels ») acquis à sa cause.